



FORMATION MAITRE CHIEN D'AVALANCHE 2024 – DOSSIER VETERINAIRE

Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOP1
(Certification QUALIOP1 n° 202087911.1) Organisme de formation
enregistré sous le n° 82380016438.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

PARTIE 1

La partie 1 du dossier vétérinaire est à présenter à votre vétérinaire habituel, qui devra compléter les renseignements demandés.

La partie 1 est à envoyer avec votre dossier d'inscription complet, par courrier à ANENA 15 rue Ernest Calvat 38000 Grenoble ET par mail : sarah.abecassis@anena.org au plus tard le vendredi 16 août 2024. Le dossier vétérinaire doit être également déposé sur le site de l'ANENA lors de votre inscription.

Informations sur le chien :

Nom : _____ Race : _____

N° tatouage ou puce : _____

Date de naissance : _____ Age : _____

Contrôle des vaccins : l'ensemble des valances suivantes est obligatoire pour la préformation

Cocher les vaccins réalisés :

Rage	CHP	L (4 sérotypes de préférences)	Toux du chenuil (Pi-Bordetella Bronchiseptica)

Antécédents médicaux : _____

Etat général lors de la visite : _____

Score corporel :

Très maigre Maigre Idéal Excès de poids Obésité

Appareil génital : _____

Palpation abdo : _____

Fréquence cardiaque	Fréquence respiratoire	Trc	Muc

L'alimentation doit être d'excellente qualité, conseillée par un vétérinaire. La qualité et la quantité doivent être adaptées par le vétérinaire en fonction de l'âge et le poids du chien depuis l'achat du chiot jusqu'au stage mais également durant toute la vie du chien. Les aliments dont la principale source de protéine est végétale (céréales) n'est pas un aliment pour un carnivore sportif.



FORMATION MAITRE CHIEN D'AVALANCHE 2024 – DOSSIER VETERINAIRE

*Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOP1
(Certification QUALIOP1 n° 202087911.1) Organisme de formation
enregistré sous le n° 82380016438.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*

Aliments conseillé par le vétérinaire traitant : _____

Quantité journalière : _____

Examen orthopédique	Examen des coussinets	Espaces interdigités	Aplombs-flexion des hanches	Test Ortolani pour les chiens âgés de maximum 12-14 semaines	Hyperextension

Examen de l'appareil cardio vasculaire

Pouls au repos	Arythmie respiratoire	Auscultation cardiaque	Stimulation vagale



FORMATION MAITRE CHIEN D'AVALANCHE 2024 – DOSSIER VETERINAIRE

Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOP
(Certification QUALIOP n° 202087911.1) Organisme de formation enregistré sous le n° 82380016438.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

PARTIE 2

La partie 2 du dossier vétérinaire est à présenter à votre vétérinaire habituel, qui devra compléter les renseignements demandés. Cette partie du dossier pourra être réalisée en même temps que la partie 1 si l'âge du chien le permet (à partir de 10 mois).

L'avis du vétérinaire ainsi que les documents justificatifs demandés doivent être transmis à l'ANENA (par mail) au plus tard le vendredi 16 aout 2024.

RADIO DYSPLASIE COXO-FEMORALE

Cette radio est obligatoire et peut nous être transmise à l'ANENA au format numérique.

En cas de boiterie du membre antérieur, réaliser une radio pour dépister une éventuelle dysplasie du coude. Radio des hanches en position classique ventro-dorsale, tranquilisé, radio identifiée, hanche droit et gauche repérées et calcul de l'angle de Norberg-Olson mesurés.

Si le chien est dysplasique, angle inférieur à 95°, celui-ci sera quand même accepté en formation.

Attention : en cas de douleur pendant le stage, le chien pourra être réformé.

De plus : l'employeur sera averti par LRAR que le chien risque, au vu de sa morphologie, d'avoir une carrière largement raccourcie et ses capacités de recherche amoindries après quelques saisons de travail.

AVIS DU VETERINAIRE (A compléter par le vétérinaire traitant)

Date de la visite médicale : _____

Au regard des observations faites lors de l'examen médical du chien réalisé ce jour, je délivre, pour sa présentation au cursus du Brevet National Maitre-Chien d'Avalanche un avis :

Favorable

Défavorable, préciser pourquoi :

Nom, prénom du vétérinaire : _____

A : _____ Le : _____

Cachet du cabinet et signature



FORMATION MAITRE CHIEN D'AVALANCHE 2024 – DOSSIER VETERINAIRE

Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOPI
(Certification QUALIOPI n° 202087911.1) Organisme de formation
enregistré sous le n° 82380016438.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

PARTIE 3

La partie 3 du dossier vétérinaire est à présenter à votre vétérinaire habituel, qui devra compléter les renseignements demandés. Cette visite est à effectuer 1 mois avant l'entrée en Brevet National.

Date limite d'envoi : LUNDI 11 NOVEMBRE 2024

Cabinet vétérinaire du Bourg d'Oisans
Avenue Aristide Briand
38520 Le Bourg d'Oisans
Email : clinioisans@live.fr + ANENA =>
sarah.abecassis@anena.org

Informations sur le chien :

Nom : _____ Race : _____

N° tatouage ou puce : _____

Date de naissance : _____ Age : _____

Examen général minutieux : en insistant bien sur le système locomoteur et les coussinets qui doivent être bien préparés (SOLIPAT restant le meilleur médicament de préparation des coussinets face aux conditions hivernales.)

Poids : _____ Température : _____

Score corporel :

Très maigre Maigre Idéal Excès de poids Obésité

Appareil génital : _____

Palpation abdo : _____

Fréquence cardiaque	Fréquence respiratoire	Trc	Muc

Examen du passeport / vaccination : vérification des vaccinations minimales obligatoires pour le stage (Rage-CHP- Pi-Bordetella Bronchiseptica).

Pour les vaccins ci-dessous, veuillez mentionner si le chien est à jour ou non :

- Rage : oui non
- CHP : oui non
- Pi : oui non
- Bordetella : oui non
- Bronchiseptica : oui non



FORMATION MAITRE CHIEN D'AVALANCHE 2024 – DOSSIER VETERINAIRE

*Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOPI
(Certification QUALIOPI n° 202087911.1) Organisme de formation
enregistré sous le n° 82380016438.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*

Vaccinations en cours de validité pendant le stage. Si ce n'est pas le cas, veuillez effectuer les vaccins.

Attention, tout chien non en ordre de vaccin sera refusé au stage. Administration des traitements API : Le vétérinaire traitant doit certifier qu'il a traité le chien contre les parasites internes ce jour. Il doit l'inscrire dans le passeport ou le carnet de vaccination.

AVIS DU VETERINAIRE (A compléter par le vétérinaire traitant)

Date de la visite médicale : _____

Au regard des observations faites lors de l'examen médical du chien réalisé ce jour, je délivre, pour sa présentation au cursus du Brevet National Maitre-Chien d'Avalanche un avis :

Favorable

Défavorable, préciser pourquoi :

Nom, prénom du vétérinaire : _____

A : _____ Le : _____

Cachet du cabinet et signature